

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 février 2023

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2022

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif de 2022 du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 204 910,84 €. L'ensemble des charges a été bien maîtrisé, notamment les charges à caractère général qui ne subissent pas trop l'effet inflation et crise énergétique. Le montant des recettes est conforme au budget prévisionnel, et stable par rapport aux années antérieures.

Les dépenses d'investissement ont été importantes du fait de la rénovation énergétique du bâtiment périscolaire, l'acquisition de terrain, la réfection du terrain de football. L'intégralité des subventions n'a pas été perçue sur l'année 2022, ce qui entraîne un déficit d'investissement de 88 791,28 €.

Le budget de lotissement Poull Lapig, qui présente un excédent de 36 550,79 € en section de fonctionnement et présente un déficit d'investissement de 787,96 €, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés. La dernière vente a eu lieu sur l'année 2023, ce budget sera donc clos pour alors.

COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion du receveur est présenté à l'assemblée délibérante. Le compte de gestion, en tous points identique aux données des comptes administratifs des différents budgets, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur et visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve. Il est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, considérant que la section de fonctionnement du budget communal présente un excédent de 204 910,84 €, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, sur proposition de M. le Maire, d'affecter la totalité de la somme au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif de 2022 en prévision des dépenses d'investissement à venir.

Le budget du lotissement Poull Lapig présentant un excédent de fonctionnement de 36 550,79 € le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, de le reporter à nouveau.

PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1 – VOIRIE

Le Département, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal. Dans ce cadre, une fiche projet a été établie pour les travaux de voirie. Pour compléter le dossier, une délibération de demande de subvention est à prendre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de solliciter le département pour l'attribution d'une subvention d'aide aux projets communaux réalisés en 2023 pour les grosses réparations de voirie prévues sur la voie communale allant de La RD268 à Kerdréanton et l'aménagement des abords des locaux périscolaires (voirie et stationnement PMR).

FONDS VERT – RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé «Fonds vert», va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Annoncé le 27 août dernier par la première ministre Elisabeth Borne, il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il sera effectif dès le début de l'année 2023.

Il est prévu de déposer un dossier relatif à la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour :

- De retenir les travaux de rénovation de 19 points d'éclairage public au lotissement Al Lannog en complément des travaux autorisés sur le programme 2022 (17 points),
- De déposer un dossier de demande de subvention « Fonds Vert » au titre de la rénovation du parc de luminaires.

PROJET DE CHANTIER D'INSERTION

L'association Rail Emploi Services (association humanitaire, d'entraide et sociale) va mettre en place un chantier d'Insertion à l'horizon mars 2023. Le chantier d'insertion a pour mission d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il assure donc un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel adapté à la situation de la personne. La mise en œuvre de ce dispositif suppose des moyens financiers. Pour équilibrer le budget, le RAIL sollicite un engagement des communes et de la Communauté de Communes à faire appel au service et à répartir 200 jours de travail.

La Communauté de communes demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'un engagement à faire appel à ce chantier d'insertion à raison de 2,5 jours pour une équipe de 6 salariés et d'un encadrant, correspondant à 1 239,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de faire appel à ce service.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – JEUNES DU FOUR

L'association « Jeunes du Four » propose chaque année un séjour ski. Cette année, 45 jeunes y participent. Par le passé, l'association bénéficiait d'une aide « colos apprenantes ». Le système n'étant pas reconduit, Elle demande aux communes adhérentes de participer en octroyant une aide exceptionnelle, sur la base du nombre d'enfants de la commune y participant.

Le Conseil Municipal, dans la mesure où aucun jeune de la commune ne participe à ce séjour, décide de ne pas participer à son financement par l'octroi d'une exceptionnelle.

MARCHÉ DE TRAVAUX – VOIRIE ABORDS LOCAUX PÉRISCOLAIRES

Le 12 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé le marché à bons de commande pour les travaux à réaliser sur la voirie communale. Le projet relatif à l'aménagement des accès à l'école et au stationnement est présenté pour approbation. Ce projet consiste à aménager l'accès au bâtiment périscolaire et de réaliser des stationnements PMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver les travaux de voirie dont le coût s'élève à 18 788,60 € HT, soit 22 546,32 € TTC.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Un communiqué de la Préfecture relatif au tremblement de terre survenu en Turquie et en Syrie est porté à la connaissance de l'assemblée. Celui-ci informe de l'activation du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), permettant aux collectivités territoriales d'apporter une aide humanitaire. Il est proposé de participer à cette aide par l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de retenir la proposition de versement d'une aide financière de 300,00 €.

+++++

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close. Celle-ci est levée à 21h30.